

metal.suisse rejette l'initiative sur la responsabilité environnementale

metal.suisse reconnaît le principe selon lequel les activités économiques doivent être en harmonie à long terme avec notre cadre de vie naturel. Cependant, l'initiative sur la responsabilité environnementale conduirait inévitablement à des interdictions et des réglementations qui nuiraient durablement à la place économique et exportatrice suisse.

metal.suisse soutient le secteur de la construction durable et s'engage activement pour que la Suisse atteigne ses ambitions en matière de protection du climat et de l'environnement ainsi que l'objectif zéro net d'ici 2050. La réalisation de ces objectifs nécessite des mesures constructives, en accord avec l'économie et qui ne mettent pas en danger la prospérité de la Suisse. L'initiative pour la responsabilité environnementale manque clairement cette approche, car l'article constitutionnel proposé ne pourrait être mis en œuvre que par des interdictions restrictives et des limitations. Les dommages qu'engendreraient de telles mesures seraient disproportionnés par rapport aux avantages visés par l'initiative.

La Suisse s'est déjà engagée à plusieurs reprises en faveur de la protection du climat et de l'environnement, et la législation actuelle offre déjà des possibilités de mesures effectives plus poussées. Des lois telles que la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la loi sur la protection du climat (LCI) ou la loi sur la protection de l'environnement (LPE) créent les bases nécessaires pour promouvoir activement l'achat, la mise en œuvre et l'utilisation durables des matériaux. En outre, elles garantissent que l'économie suisse puisse contribuer à la réalisation de l'objectif « zéro net ». L'industrie sidérurgique suisse montre l'exemple en basant la quasi-totalité de sa production nationale sur le recyclage des déchets d'acier. Au lieu d'introduire un article constitutionnel inflexible et nuisible à l'économie, metal.suisse se prononce en faveur de l'utilisation et du développement des potentiels de ces bases légales déjà existantes. De plus, en tant que petite économie orientée vers l'exportation, la Suisse est tributaire de la coopération internationale sur ces questions et ne peut pas résoudre seule les décisions de politique climatique.

Pour ces raisons, le comité de metal.suisse a décidé de dire **NON** à l'initiative sur la responsabilité environnementale lors de la votation fédérale du 9 février 2025.

L'association faîtière metal.suisse promeut la construction en acier, en métal et en façade en Suisse et s'engage en faveur du cycle des matériaux métalliques. L'association est convaincue qu'avec son mode de construction et ses matériaux, elle peut contribuer de manière centrale à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. Les matériaux recyclés sont aujourd'hui la norme. metal.suisse promeut les concepts de réutilisation et de recyclage des bâtiments et des éléments de construction et soutient leur mise en œuvre.

Contact médias metal.suisse

Andreas Steffes
Viaduktstrasse 8
4051 Bâle

info@metalsuisse.ch
+41 61 228 90 32
+41 76 426 34 01